



Compte rendu du CCE du 22 janvier 2010

Consultation du CCE sur le projet d'adaptation
industrielle présenté le 1^{er} juillet 2009

En juillet 2009, la direction présente au CCE son intention de ré-organiser son outil de production. Il se présente en 2 volets :

- *un transfert de produits multi unitaires des sites du Haillan et de Meudon vers le site de Vendôme.*
- *Une délocalisation des produits grands flux vers un nouveau bâtiment industriel dont elle a autorisé la construction avant 2008.*

Les élus du CCE ont alors désigné un cabinet d'expert (Syndex) pour analyser le dossier. Son rapport a été présenté le 22 décembre aux élus. Lors de cette réunion, les élus ont porté à la connaissance de la direction leurs interrogations formalisées par 160 questions.

Résultats :

Volet Singapour :

- *l'argument monétaire que le président de la République a avancé comme le seul valable pour délocaliser, lors de sa visite à Thales Cholet, n'est pas applicable à ce projet. En effet, la monnaie locale est depuis 5 ans indexée sur l'Euro et est donc autant sensible aux variations du dollar US.*
- *Les bas salaires : la comparaison fait apparaître une différence de traitement entre Thales et les industries de Singapour. Quand le cabinet MERCER (cabinet utilisé par la direction) annonce une différence de salaire brut de 23 % entre un français et un Singapourien, la direction annonce des différences allant de 32% (pour les hauts revenus) à 63% !*

→ La CFDT a demandé, sans succès, que la direction revoie ses chiffres. Elle écrit que le salaire le plus bas d'un Thales à Singapour est de 730 € par mois. Vu le coût de la vie plus important à Singapour qu'à Paris, PIB supérieur au PIB français, et les niveaux des loyers similaires à ceux de France, la CFDT préfère croire à une erreur qu'à une réelle exploitation d'individus par Thales. De plus, la comparaison prend les salaires du personnel expérimenté en France (22 ans d'ancienneté en moyenne) et les salaires de personnels singapouriens dont la direction tait l'expérience.

- *Le temps de travail : le jour de solidarité n'est pas pris en compte dans le temps de travail français. Ses hypothèses diffèrent, sans justification claire, de celles utilisées en juin pour justifier la fermeture du site de maintenance de Toulouse.*
- *Les loyers : notre expert a pointé les niveaux de loyer de Singapour comme identiques à ceux de la Défense. Thales Singapour étant propriétaire de ses bâtiments, ce loyer se transforme en amortissement. En France, Thales a vendu la plupart de ses bâtiments. La direction compare alors les loyers en France incluant les fluides à de l'amortissement !!!*

Volet Vendôme :

- *La production multi-unitaire introduit par sa nature des difficultés de gestion des compétences.*
- *En cette période de crise, l'effet du plan de transfert des achats de Thales de France vers l'Asie aggrave la situation des industriels. La direction en a fait état en 2009 et continuera à décliner ce plan en 2010.*
- *Le développement du site de Vendôme a besoin de charges que les solutions alternatives apportent.*

Malgré ses incohérences, la direction, qui dirige sans tenir compte d'avis critiques, maintient ses hypothèses de retour sur investissement et son projet. Elle signale qu'elle ne fournira pas d'autre information et procédera à la consultation sur ce projet lors d'une prochaine réunion le 28 janvier.

Remarques CFDT :

En mélangeant 2 sujets -création d'un site industriel dans un paradis fiscal et transfert d'activités vers Vendôme- la direction a dilué les capacités d'investigation.

La vraie problématique de Thales Avionics reste et restera les développements et son passage, à capitaliser, d'équipementier vers systémier. Ce projet, s'il est maintenu, affaiblit à court terme notre capacité d'investir dans de nouvelles affaires qui, seules peuvent maintenir et développer nos compétences.

Alors que certains soulignent que l'aéronautique joue sa survie à 3 ans, rappelons que le retour sur investissement est d'au minimum 5 ans (selon la vue optimiste de la direction) et pouvant aller jusqu'à 19 ans...

Ce projet grève le cash et donc notre capacité d'investissement pour les 3 prochaines années, annoncées comme difficiles. Les livraisons d'avions pourraient baisser fortement et donc, avec moins de shipsets vendus, moins de marges. La CFDT demande à anticiper cette baisse et que le projet soit annulé pour préserver les investissements et éviter un scénario catastrophe.

Malgré les demandes, la direction n'a pas apporté les éléments chiffrés et détaillés, tirés de ses 10 ans d'expériences en réparation à Singapour,

Ce projet est initialisé en pleine tempête dans nos études et développements et en plein transfert des achats de cartes électroniques vers l'Asie. Il faut donc éviter la multiplication des difficultés.

Le projet s'inscrit dans le cadre de l'anticipation (GPEC). La direction a depuis 2007, très régulièrement affirmé dans le cadre de la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences que les métiers « Test et intégration » en production de Thales Avionics France et, plus particulièrement de Meudon et de Le Haillan, étaient en évolution ! Cela laissait entendre que le maintien dans ces postes, voire la reconversion vers ceux-ci, était pérenne. Avec ce projet près de 20% de la population de ces métiers est supprimée (70 sur 350).

Si l'activité restait en France, il pourrait y avoir des embauches de jeunes !

La direction fait état de 104 départs en retraite ou pré retraite dans les 3 ans sur ces activités, donc un challenge d'embauche de près de 100 jeunes (dont 50 peu qualifiés) peut être relevé.

La suppression de la taxe professionnelle entraîne une économie de 3,5 M€ par an, une somme équivalente à celle envisagée à terme (dans 5 ans) par la direction.